

Signature d'un protocole d'accord sur la pluriannualité des ressources hospitalières

L'ensemble des fédérations hospitalières françaises (privé commercial, public, privé associatif) ont signé avec la ministre des Santé un protocole d'accord fixant pour les trois prochaines années des taux minimums d'évolution des financements hospitaliers.

Ce protocole garantit pour la première fois aux établissements de santé français une visibilité à trois ans avec une évolution minimale de leurs ressources. Pour Lamine Gharbi, président de la FHP : « *Dans un contexte de tension financière, garantir à 3 ans une évolution minimale de nos budgets est une avancée importante. C'est un changement culturel pour le monde hospitalier français habitué à attendre fébrilement la parution, en mars, des nouveaux tarifs pour l'année en cours* ».

La signature de ce protocole est l'aboutissement d'une démarche volontariste de la FHP en lien avec les autres fédérations hospitalières françaises. Ce protocole prévoit également l'engagement des établissements de santé dans les grands axes de la transformation du système de santé français : amélioration de la pertinence et qualité des soins, qualité de vie au travail, attractivité professionnelle... « *Cette signature instaure une relation plus mature, basée sur la confiance réciproque, entre l'Etat et les établissements de santé, au service de la santé des Français. C'est la reconnaissance de l'engagement de nos établissements dans la transformation du système de santé.* » affirme Lamine Gharbi président de la FHP.